

Retrouvez toutes nos formations en EFE

## EFE

# Les fondamentaux de la comptabilité des OPCVM

### Objectif Général

Réaliser les différentes écritures comptables. Mettre à jour ses connaissances suite au nouveau plan comptable. Déterminer la valeur liquidative des OPCVM.

### Contenu

Autodiagnostic : faire le point sur ses connaissances des principes généraux de la comptabilité OPCVM

Rappel : présentation et environnement des OPCVM  
Lister les principaux acteurs

- La société de gestion, le dépositaire, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le commissaire aux comptes : analyser leurs rôles respectifs  
Analyser la typologie et les mécanismes des OPCVM

- Définir un OPCVM

- Les différentes catégories

- L'information financière permanente et périodique : contenu et fréquence

- Les mécanismes spécifiques

- Les ratios règlementaires applicables et leur évolution récente

- Maîtriser les aspects techniques, administratifs et comptables des OPCVM  
Examiner les documents de référence

- Identifier les principaux changements issus de la réglementation et du nouveau plan comptable

- Le prospectus  
Découvrir la structure des comptes d'un OPCVM et visualiser le plan comptable

- Champ d'application, dispositions générales et principes spécifiques  
Maîtriser les spécificités comptables des OPCVM

- Notion de valeur liquidative et d'actif net

- Identifier les dérogations aux principes comptables généraux : capital variable, devise de tenue de comptabilité...

- Comprendre le fonctionnement des comptes de régularisation

- Assimiler les règles de valorisation (spécificité des instruments dérivés Over The Counter)

- Intégrer la notion de cours forcé

### Public

Comptables OPCVM Valorisateurs et dépositaires Toute personne amenée à pratiquer des écritures comptables pour les OPCVM

### Sessions

29/11/2012 (Paris)

#### A DECOUVRIR EGALEMENT :

Nos formations à distance :



Notre campus numérique 2.0 :



**Réf:** CNF9058

**Durée:** 2 jours - 14 heures    **Prix HT/Stagiaire:** 1550 €

**Contact:** 01 40 73 83 50

- Règles de comptabilisation : comptabilité par engagement
- Méthodes de comptabilisation des revenus, règles de paiement des dividendes et acomptes sur dividendes
- Frais de gestion : fixes, variables...

Mettre en pratique les schémas d'écritures comptables

Schémas d'écritures simples

Souscription et rachat de parts

Exercice d'application : sur la base de données de départ (nombre de parts souscrites, Valeur Liquidative, droit d'entrée...), passage des différentes écritures.

.

.

Achat de valeurs mobilières

Exercice d'application : passage d'écritures d'achat de titres avec courtage

Valorisation

Exercice d'application : passage des écritures de valorisation et détermination de la valeur liquidative de l'OPCVM

Tombée de coupon obligataire

Exercice d'application : passage des écritures d'encaissement de revenu en mode coupon encaissé et coupon couru

Frais de gestion / frais réels / autres charges

Exercice d'application : passage des écritures dans le cas d'une provision quotidienne et d'un paiement en fin de mois

Opérations complexes : fusion, scission...


Test de connaissances : validation des acquis à travers un QCM

**Réf:** CNF9058

**Durée:** 2 jours - 14 heures **Prix HT/Stagiaire:**1550 €

**Contact:** 01 40 73 83 50

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : .....  Adresse : .....  .....  Ville : .....  Code Postal : .....  N° SIRET: .....	 <p style="font-size: small;">Adresse : 4 rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS          Tel : 01.40 73 83 50 - Fax : 01.47 20 47 14          contact@connaissance-network.com</p> <p>Organisme de formation</p> <p>N° d'existence : 117 529 40575 - Code NAF 8559A</p> <p>N° Siret 402 417 844 00055</p>
---	--

Gestionnaire du dossier : .....	Fonction ou service : .....
Contact email : .....	Tel : ..... Fax : .....

Durée :	Référence & Titre de la formation	Lieu de formation	Date de début de session
2 jours - 14 heures	<b>Les fondamentaux de la comptabilité des OPCVM</b>  Référence : CNF9058	.....  <i>Indiquez la ville</i>	..... / ..... / .....  <i>Sous réserve de maintien de session</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... participants	.....

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 1550 €HT / stagiaire	..... €	..... €	..... €
Forfait repas : ..... participant(s) X 24 €HT /jour	..... €	..... €	..... €

Mode de règlement
Acompte* 50%.....€TTC (* A joindre au bulletin d'inscription)
Règlement du solde à réception de facture par virement bancaire € par chèque € par carte bancaire €
Règlement via OPCA** : ..... n° d'adhérent OPCA : .....
(** sous réserve de réception d'accord de prise en charge avant le début de la formation)

BON POUR ACCORD

Nom et signature du demandeur

Fait à ....., le ...../...../.....

Cachet

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Objet et champ d'application :**

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

**Validation d'inscription :**

Une inscription est définitivement enregistrée q'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet, de votre signature sur les 2 pages le composant et du paiement de la totalité de la prestation (exception faite pour les collectivités locales).

**Documents contractuels :**

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée. A l'issu de la formation, une attestation de stage vous sera délivrée.

**Prix, facturation et règlements :**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network.

**Règlement par un OPCA :**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

**Refus d'inscription :**

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

**Conditions d'annulation et de report :**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Si elle intervient moins de 10 jours ouvrés avant la formation convenue, et ce quelqu'en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera due. Connaissance Network s'engage alors, à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le meme sujet, afin de permettre au client de suivre le module concerné.

Si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, Connaissance Network se réserve le droit de reporter une formation soit en raison du nombre insuffisant de participants, soit en raison de l'absence de l'animateur. Connaissance Network s'engage, alors, à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le meme sujet, afin de permettre au client de suivre le module concerné.

**Renonciation :**

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

**Loi applicable :**

La Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses clients.

**Attribution de compétences :**

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la Compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

**Election de domicile :**

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 4 rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

---

Je, soussigné, ....., reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à ....., le.....

Signature :

Cachet :